

Selon la saison, le tourisme génère entre 30 000 et 74 000 emplois en Languedoc-Roussillon

Frédéric AUTRAN avec l'appui du Comité Régional du Tourisme

En juillet et en août, la région connaît un surcroît de population supérieur au million de personnes et le nombre d'emplois touristiques dépasse 74 000 salariés. Avec en moyenne sur l'année 2003, 46 000 emplois salariés liés directement au tourisme et 9 % des nuitées nationales, le Languedoc-Roussillon se classe au 4^{ème} rang des régions les plus touristiques de métropole.

L'impact sur l'emploi d'un afflux supplémentaire de touristes varie selon le mois de l'année. Il est plus fort hors saison que durant l'été. L'accueil de touristes supplémentaires, en basse saison, constitue un enjeu essentiel pour accroître et pérenniser l'emploi lié au tourisme, souvent occupé par des saisonniers.

Les touristes sont présents toute l'année en Languedoc-Roussillon, mais une forte fluctuation apparaît d'une saison à l'autre.

En haute saison d'été, la région accueille en moyenne 1,2 million de touristes sur son territoire. Ils sont ainsi 13 fois plus nombreux qu'en janvier et accroissent de plus d'un million de personnes la population résidente régionale.

Cet afflux massif, notamment sur le littoral, explique la forte saisonnalité des emplois salariés touristiques en Languedoc-Roussillon. Ils passent de 30 000 en janvier à plus de 74 000 en juillet-août, soit une multiplication par 2,5. Ils doublent en PACA et Aquitaine, ils sont multipliés par, respectivement 1,4 et 1,2 en Ile de France et en Rhône-Alpes.

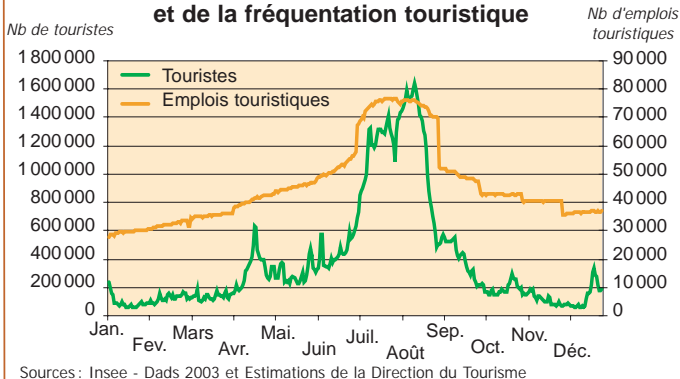
En été, Les campings créent plus d'emplois que les hôtels

Durant la haute saison d'été, les campings créent 6 100 emplois. Les hôtels, quant à eux, disposant d'un volume d'emplois touristiques plus permanent, n'en créent que 3 500 durant la même période.

Néanmoins, les emplois touristiques dans la restauration restent prépondérants avec 9 800 créations d'emplois et 24,6 % de l'emploi salarié touristique total.

Les super et hypermarchés multiplient par près de 3 le nombre d'emplois liés au tourisme en juillet-août. Cette forte saisonnalité s'explique, en partie, par le mode de gestion du personnel des magasins et le taux élevé des remplacements de personnel pendant la période estivale.

Une forte saisonnalité de l'emploi touristique et de la fréquentation touristique



Définitions

Touriste : selon les normes internationales, est touriste toute personne qui voyage, quel qu'en soit le motif, avec au moins une nuit passée hors de son domicile.

Voyage, séjour, nuitée : un voyage est défini par un départ du domicile et un retour à celui-ci, avec au moins une nuit passée dehors. Ces voyages se décomposent en séjours, définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées. Une nuitée correspond à une personne hors de son domicile une nuit. Un couple dans ce cas de figure constitue 2 nuitées.

Le Languedoc-Roussillon 4^{ème} région touristique de métropole

En moyenne sur l'année 2003, 46 100 emplois salariés du Languedoc-Roussillon étaient directement liés à la fréquentation touristique. La région concentre 5 % des emplois touristiques métropolitains. Elle se classe, ainsi, au 4^{ème} rang des régions derrière l'Ile de France qui en regroupe un quart, Provence-Alpes-Cote-d'Azur (11,5 %), et Rhône-Alpes (10,2 %).

Ce classement est conforté par les estimations de fréquentation de la Direction du Tourisme. En 2003, la région représente 9 % des nuitées métropolitaines et figure, de ce point de vue, parmi les 4 régions les plus fréquentées, derrière PACA, Rhône-Alpes et Ile de France.

L'emploi touristique varie fortement suivant les saisons

Emploi salarié touristique moyen	Haute saison d'été*		Basse saison d'été**		Autres saisons***		Année	
	Millier	%	Millier	%	Millier	%	Millier	%
Restauration	18,2	24,6	11,8	24,1	8,4	22,9	10,9	23,7
Hôtellerie	10,2	13,8	8,5	17,4	6,7	18,1	7,7	16,7
Campings et autres hébergements	9,2	12,4	4,9	9,9	3,1	8,5	4,6	9,9
Super et hypermarchés	6,8	9,2	3,4	7,0	2,7	7,3	3,5	7,7
Commerce de détail non alimentaire	4,6	6,2	3,1	6,3	2,5	6,8	3,0	6,5
Activités sportives et récréatives	2,3	3,1	1,8	3,6	1,7	4,6	1,8	3,9
Cafés, tabacs	2,5	3,3	1,5	3,2	1,2	3,2	1,5	3,2
Parcs attractions, casinos	1,4	1,8	1,3	2,6	1,2	3,4	1,3	2,7
Boulangerie	1,7	2,3	1,1	2,2	0,9	2,5	1,1	2,4
Autres secteurs	17,3	23,3	11,7	23,8	8,4	22,8	10,7	23,2
Tous secteurs	74,1	100,0	49,0	100,0	36,9	100,0	46,1	100,0

Source : Insee - Dads 2003

* Haute saison d'été : juillet-août - ** Basse saison d'été : mai juin et septembre

*** Autres saisons : octobre à avril

Les restaurateurs : premiers employeurs liés au tourisme

La restauration représente un quart des emplois salariés touristiques régionaux, avec en moyenne annuelle près de 11 000 emplois. La moitié de ces emplois sont générés par le département de l'Hérault.

En dehors de l'été, les emplois touristiques se concentrent surtout sur la zone de passage

En moyenne sur l'année, les 413 communes classées dans la zone de passage de la région comptent près de 22 000 emplois salariés directement liés à la fréquentation touristique. Ces emplois représentent 47 % des emplois touristiques de la région, contre 34 % pour les 47 communes de la zone littorale.

En juillet-août, cette hiérarchie s'inverse, avec 43 % pour le littoral et 38 % pour le passage. Ainsi, durant la haute saison d'été, plus de 32 000 emplois salariés sont touristiques sur le littoral régional.

Avec beaucoup moins de tourisme de masse, l'arrière-pays et la montagne représentent environ 18 % des emplois touristiques du Languedoc-Roussillon.

Les autres principaux employeurs sont, par ordre décroissant, l'hôtellerie (17 %), les autres hébergements comme les campings (10 %), les super et hypermarchés (8 %) et les commerces de détail non alimentaire (7 %). Ces cinq secteurs d'activités concentrent les deux-tiers des emplois touristiques.

Emploi et fréquentation touristique sont liés, mais pas de manière linéaire

La relation entre la fréquentation touristique et l'emploi, bien qu'évidente, n'est pas linéaire (voir encadré ci-dessous). L'arrivée de touristes supplémentaires n'a pas le même impact sur l'emploi selon le nombre de touristes déjà présents sur le territoire.

En janvier, l'arrivée de 1 000 touristes supplémentaires (soit 1,1 % par rapport aux 90 000 déjà présents) créerait une centaine d'emplois. En juillet-août, le même afflux de 1 000 touristes (soit 0,08 % par rapport au 1,2 million déjà présents) en créerait une quinzaine.

Ainsi, selon les périodes de l'année, l'impact sur l'emploi de l'arrivée de 1 000 touristes supplémentaires varie de 1 à 6.

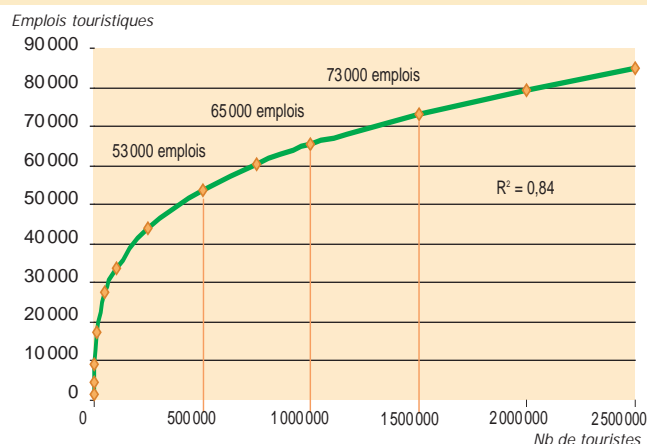
Une relation non-linéaire entre l'emploi et la fréquentation touristique

La relation entre la fréquentation touristique et l'emploi salarié direct lié au tourisme au niveau du Languedoc-Roussillon suit l'équation suivante :

$$\text{Ln}(\text{ET}) = 0,2842 \times \text{Ln}(\text{T}) + 7,16$$

Avec **ET** = emploi touristique
T = fréquentation touristique
Ln = logarithme népérien

Le coefficient de corrélation est égal à 0,84. Plus ce coefficient est proche de 1 plus la relation est fiable.



Sources : Insee - Dads 2003 et Estimations de la Direction du Tourisme

Note de lecture : Le passage de 1 million à 1,5 million de touristes, sur une période donnée en Languedoc-Roussillon, crée, selon ce modèle, 8 000 emplois salariés directs liés au tourisme. Lorsque l'on passe de 500 000 à 1 million, le gain d'emplois touristiques atteint près de 12 000.

En juin, 1 000 touristes supplémentaires créent deux fois plus d'emplois qu'en juillet

La basse saison d'été, trois fois moins fréquentée que la haute saison est, elle aussi, plus propice à la création d'emplois. En juin ou septembre, par exemple, 1 000 touristes supplémentaires créeraient deux fois plus d'emplois que 1 000 touristes en juillet ou en août. Ce rapport passe même à trois pour avril et mai.

Cette relation est à peu près la même dans les cinq départements du Languedoc-Roussillon. Les courbes

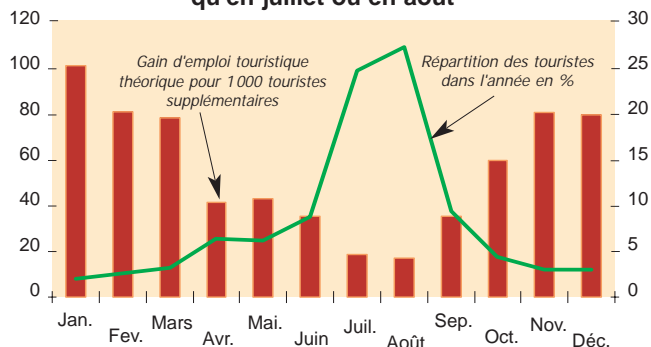
départementales de fréquentation touristique se ressemblent fortement et les gains d'emploi avec l'arrivée de touristes sont similaires. Seules les Pyrénées-Orientales se démarquent avec une proportion de touristes plus élevée en hiver, en raison de la fréquentation des stations de ski pyrénéennes.

Développer le tourisme hors saison : un enjeu important pour l'emploi régional

Bien évidemment, la relation entre la fréquentation touristique et l'emploi décrite ici par un modèle théorique n'a rien de mécanique. Les résultats qui en résultent sont des moyennes, et ne tiennent pas compte des effets de structure de l'emploi touristique, du type de tourisme, du mode d'hébergement et de la durée des séjours. En effet, 1 000 touristes de plus dans des campings auront moins d'impact sur l'emploi que dans des hôtels, qui plus est dans des hôtels haut de gamme. De la même manière, l'afflux de 1 000 touristes supplémentaires en Aubrac n'a pas les mêmes répercussions sur l'emploi, et surtout sur les équipements et les structures d'accueils, que celui de 1 000 touristes sur le littoral héraultais.

L'impact du tourisme sur l'emploi sera d'autant plus fort que la région saura accueillir plus de touristes à des périodes peu fréquentées aujourd'hui. Cet enjeu est essentiel, non seulement pour créer de l'emploi, mais aussi pour pérenniser l'emploi lié au tourisme qui est souvent occupé par des saisonniers.

1 000 touristes supplémentaires en juin ou septembre créeraient 2 fois plus d'emplois touristiques qu'en juillet ou en août



Sources : Insee - Dads 2003 et Estimations de la Direction du Tourisme

Notes de lecture :

En août, l'arrivée de 1 000 touristes supplémentaires crée, selon ce modèle, 16 emplois salariés directs liés au tourisme. A l'opposé, en janvier, 1 000 touristes de plus créent 103 emplois de plus liés au tourisme (Echelle de gauche). 27,5 % des touristes du Languedoc-Roussillon sont présents en août.

Deux emplois touristiques sur cinq se situent dans l'Hérault

L'Hérault compte, en moyenne annuelle, 19 500 emplois salariés directs liés au tourisme, soit 42 % des emplois touristiques de la région. En haute saison d'été, plus de 31 000 emplois sont touristiques dans ce département.

Unités : millier d'emplois et %

Emploi salarié touristique moyen (millier)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon
Année 2003	5,8	8,7	19,5	1,6	10,5	46,1
Répartition (%)	12,5	18,9	42,3	3,5	22,7	100,0
Equivalent temps plein (ETP)	4,3	6,4	14,1	1,2	8,0	34,0
Juillet-août 2003 (haute saison été)	9,5	13,1	31,1	2,9	17,5	74,1
Février-mars 2003 (haute saison d'hiver)	4,1	6,5	14,3	1,1	7,8	33,9

Source : Insee - DADS 2003

Les Pyrénées-Orientales, deuxième département touristique en termes d'emploi (23 % des emplois touristiques régionaux) et de fréquentation se distinguent par une saison d'hiver plus créatrice d'emploi et une sur représentation des activités sportives et récréatives. Par ailleurs, dans ce département près de 10 % des emplois sont liés au tourisme, soit le plus fort taux de la région.

Pour sa part, le Gard concentre 19 % de l'emploi touristique régional. Mais ces emplois ne représentent que 5 % des emplois totaux gardois. En plein été, les touristes représentent 25 % de la population gardoise contre près de 35 % pour la région. De ce point de vue, le Gard est un département relativement moins touristique.

Dans l'Aude, les emplois et la fréquentation touristiques suivent de manière générale la tendance régionale.

La Lozère compte 1 600 emplois touristiques en moyenne sur l'année. Ils sont soumis à une forte saisonnalité d'été. En juillet-août, les emplois touristiques lozériens sont multipliés par près de 3. La fréquentation touristique suit la même tendance.

Une estimation de la fréquentation touristique

La Direction du Tourisme estime au jour le jour, par département de la Métropole le nombre de touristes et la population présente. Le recensement de la population sert de base à l'évaluation de la population résidente de chaque département. Cette estimation fait appel à deux sources différentes, l'une portant sur la population résidant en France et l'autre sur les touristes étrangers.

L'enquête «suivi de la demande touristique des Français» (SDT) permet de déterminer la population absente de son département de résidence pour cause de déplacement.

Sur le territoire français, les touristes étrangers ne génèrent pas d'absence mais un surcroît de population. La Direction du Tourisme estime le volume et la répartition spatio-temporelle des touristes étrangers en combinant l'enquête aux frontières (EAF, remplacé en 2004 par l'enquête sur les visiteurs étrangers EVE) et les enquêtes de fréquentation des hôtels et camping (Insee/Direction du Tourisme).

Un champ limité aux emplois salariés directs

Dans cette étude, la méthodologie utilisée pour estimer l'emploi touristique s'intéresse uniquement aux emplois salariés directement générés par la fréquentation touristique sur une zone de réception. Elle exclut de fait, les emplois non salariés et les emplois indirects comme par exemple la fabrication de caravane.

La source mobilisée, les DADS de l'année 2003 (déclaration annuelle de données sociale), est un document administratif que doit fournir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts. Elles couvrent toutes les catégories de salariés, pour tous les établissements et pour toutes les activités économiques à l'exception de l'agriculture, des services domestiques et des services de l'Etat.

Deux typologies et une règle de décision

La méthode détermine d'abord le niveau d'équipement touristique de chaque commune à partir de six indicateurs : l'emploi dans la restauration, la capacité en restaurant, la capacité d'hébergement dans les hôtels, la capacité d'hébergement dans les campings, le nombre de résidences secondaires rapporté à celui des résidences principales et la présence d'un site touristique. Le niveau d'équipement touristique du bassin de vie auquel appartient la commune est, dans un deuxième temps, pris en compte. Au final, chaque commune est soit bien, soit moyennement, soit peu équipée pour le tourisme.

La méthode détermine ensuite un classement des activités des établissements (Code naf) en fonction de l'intensité de leur lien avec le tourisme. Chaque activité est comparée aux activités des hébergements collectifs, qui servent de référence en matière de fréquentation touristique. Au final, chaque activité est classée totalement, fortement, moyennement, faiblement ou pas du tout touristique.

Ensuite, suivant le classement de la commune, le classement de l'activité, l'emploi salarié des établissements est attribué intégralement, en partie ou pas du tout à la fréquentation touristique suivant le tableau de décision ci-après.

Ainsi, par exemple, tous les emplois des hôtels et campings sont touristiques ; ou, seuls les emplois saisonniers d'un hypermarché situé dans une commune moyennement équipée pour le tourisme sont touristiques.

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique	Ensemble des emplois	Ensemble des emplois	Ensemble des emplois
Fortement touristique	Emplois saisonniers + partie des emplois permanents	Emplois saisonniers + partie des emplois permanents	Aucun emploi
Moyennement touristique	Emplois saisonniers + partie des emplois permanents	Emplois saisonniers	Aucun emploi
Faiblement touristique	Emplois saisonniers	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

Activités 100 % touristiques

Hôtels
Campings et autres hébergements
Remontées mécaniques
Transports côtiers
Offices de tourisme
Parcs attraction, casinos
Gestion du patrimoine naturel et culturel
Thermes et thalassothérapie

Activités fortement touristiques

Restauration
Boulangerie
Supérettes
Commerce viandes, poissons, fruits
Cafés, tabacs

Activités moyennement touristiques

Super et hypermarchés
Autres commerces alimentaires
Commerces de détail non alimentaire
Transports fluviaux
Finance
Activités sportives et récréatives
Coiffure

Activités faiblement touristiques

Autres commerces de détail
Nettoyage
Autres types de transports
...

Pour en savoir plus

- «En haute saison touristique la population présente double dans certains départements» INSEE Premières N° 1050 - Nov. 2005
- «Dans les activités liées au tourisme, un emploi sur trois est saisonnier» Repères synthèse Languedoc-Roussillon N° 4 mai 2005
- «Méthodologie d'estimation de l'emploi lié au tourisme sur le Languedoc-Roussillon» Repères Document de travail N° 2 Sept. 2001.

- www.insee.fr/lr : La région en faits et chiffres - thème : Services-Tourisme-Transports - Chiffres-clés et études et analyses



www.insee.fr

Directeur de la publication : Henri THERON

INSEE Languedoc-Roussillon — 274, allée Henri II de Montmorency — 34064 Montpellier CEDEX 2

Téléphone : 04 67 15 70 00 — Télécopie : 04 67 15 71 71 — Information du public^(*) : 08 25 88 94 52

Mél : insee-contact@insee.fr

^(*) 0,15 e la minute

Prix : 4 €

ISSN n° 1286-4218

Sage : SYN060736

© INSEE 2006